

## Extrait du **procès-verbal** du conseil communautaire 2021/04 du mardi 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

### **Objet : Modifications du règlement des aides à la rénovation des façades**

Annexe(s) : projet de règlement des aides à la rénovation des façades

**Date de convocation** : 23 juin 2021

**Date d'affichage du compte-rendu** : 5 juillet 2021

**Secrétaire de séance** : Pierre SERRA

**Rapporteur** : Gilles SABATIER

### **Nombre de conseillers**

En exercice : 120

Présents : 98

- Titulaires : 92

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 11

Absents excusés : 11

**Votants : 109**

### **PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (98)**

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PAGESSE Pierre
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FERREIRA Fernando	PELLEGRINELLI Christophe
BARTHOMEUF Serge	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BASTIEN Gérard	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
ROUSSEL Denis (S)	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BERTHELOT Pascal	GAUDRIAULT Damien	POJOLAT Marie
BESSEYRE Fabien	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
BESSON Jean-Louis	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BOISTARD Philippe	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BOURG François	GOYON Guy	RAVEL Pierre
BRUN Pascale	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
BRUNETTI Graziella	SAUVADET Michel (S)	GOMEZ Jean-Marc (remplaçant)
CHABAUD Christelle	HERBST Nadine	ROUX Bernard
CHABRILLAT Frédéric	HOSMALIN Marc	RYCKEBOER Christian
CHALLET Vincent	JAFFEUX Ophélie	SABATIER Gilles
SERMAGE André (S)	JAFFEUX Sébastien	SALVINI Luc
CHASSANG Jean-Pierre	KINDT Patrick	SAUVANT Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SCHUMACHER Emilie
CORRE Jean-Marie	LAGARDE Maguy	SERRA Pierre
COSTE Yves	LAMOUREUX Jean-François	SUTY Lionel
COUDUN Valérie	LAVILLE Philippe	BOURGEOIS Arnaud (S)
CREGUT François	LE MARREC Laurys	THALAUD François
DENAIVES Catherine	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
DESVIGNES Jean	LERROY Véronique	THEVENET Emilie
DRUELLE Jean-Claude	LIVET Bertrand	TINET Georges
	MAHINC Didier	TOURLONIAS Vincent
	MALORON Annie	TREHIN Anne-Marie
	MARIANY Marie-Line	VARISCHETTI Martine
	MASSARDIER Marie-Laure	ZANIN Nathalie
	MEALLET Roger-Jean	
	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; GUILLAUME Julien (SAUVADET Michel) ; TEZENAS Olivier (BOURGEOIS Arnaud) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (11)** BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BŒUF Nicole à NICOLLET Michel ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CORREIA Emmanuel à MASSARDIER Marie-Laure ; COSTON David à DESVIGNES Jean ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; LIGNIERE Frédéric à BESSON Jean-Louis ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; SUIDUREAU Carine à PUECH David ; TRILLEAUD Eric à MASSARDIER Marie-Laure ; WALTER Christian à VARISCHETTI Martine ;

**ABSENTS EXCUSES : (11)** ADMIRAT Nadine ; ALBARET Christophe ; BRUNEL Séverine ; COSTON Marie ; CROZE Yves-Serge ; DABERT Jean-Claude ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; LENEGRE Jean-Louis ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ; VEZON Christophe ;

\*

#### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'apporter des ajustements au règlement des aides à la rénovation des façades sur la partie administrative et le traitement des dossiers.

Il s'agit notamment des modifications suivantes.

- Supprimer l'obligation pour les Bâtiments de France d'être présents lors de la visite pour établir les prescriptions.

Cette modification fait suite à deux constats :

- Certaines demandes de subvention interviennent alors que la déclaration préalable a déjà été effectuée, auquel cas l'avis des bâtiments de France a déjà été donné ;
  - Des mouvements internes au sein de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Puy-de-Dôme ainsi que la période de crise sanitaire actuelle ne permettent pas, aujourd'hui, aux Bâtiments de France de se rendre disponibles lors des visites ; des échanges privilégiés par mail ou par téléphone permettront de pallier à cette situation temporaire.
- Supprimer l'obligation d'une visite de contrôle sur place systématique.

En effet, par soucis d'efficience, et au vu de la multiplication des demandes en secteur diffus, il est proposé que les contrôles des travaux dans ces secteurs (hors secteurs classés ou prioritaires) puissent se faire à distance, par l'envoi de photographie au moment de l'envoi de la facture acquittée. Il est proposé de préciser qu'en cas de doute une visite sur place par le technicien sera réalisée pour valider le versement de la subvention.

- De proposer que l'instruction et l'attribution des subventions se fassent par arrêté de Monsieur le Président ou par délégation, dès réception d'un dossier complet.

Les dossiers d'attribution d'aide seront rapportés pour information à la commission thématique compétente. Toutefois, il est précisé que les dossiers les plus complexes (cas de reconstruction notamment) seront, quant à eux, toujours présentés pour avis à la commission. De plus, un tableau récapitulatif des attributions sera présenté à la commission.

L'ensemble des modifications sont présentées dans le projet de nouveau règlement figurant en annexe.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

Extrait du  
du conseil communautaire 2021/04 du mardi 29 juin 2021

\*

CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

**VU** la délibération n°2017/04/21 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 04 avril 2017 relative aux dispositifs PIG et OPAH-RU, et à l'attribution de subventions pour l'habitat privé ;

**VU** les délibérations n°2017/11/39 et n°2017/11/40 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2017 relatives à la mise en œuvre du règlement d'attribution des aides du PIG et de l'OPAH-RU, et au nouveau dispositif d'aides aux façades ;

**VU** la délibération n°2018/04/28 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 20 septembre 2018 relative à l'adoption du règlement des aides aux actions complémentaires de l'OPAH-RU et de la modification du règlement des aides à la rénovation des façades ;

**VU** la délibération n°2019/03/28 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 20 juin 2019 relatives aux modifications des règlements des aides relatives au PIG et à l'OPAH-RU, aux actions complémentaires à l'OPAH-RU et à la rénovation des façades ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglo Pays d'Issoire s'est engagée en faveur de l'amélioration et de la réhabilitation de l'habitat privé à travers le dispositif d'aides à la rénovation des façades sur l'ensemble de son territoire ;

**CONSIDÉRANT** la multiplication des demandes en secteur diffus ;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit de modifications permettant de faciliter l'instruction et la gestion administrative des dossiers ;

**CONSIDÉRANT** que l'enveloppe financière du programme reste constante et est imputée sur le compte 20422 « Bâtiments et installations » ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

*Votants : 109*

- *Pour : 109*
- *Contre : 0*
- *Abstentions : 0*

- **De valider le nouveau projet de règlement des aides à la rénovation des façades tel qu'annexé ;**

- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué en matière de cadre de vie à engager toutes les démarches et à signer tout document et acte se rapportant à ce dossier.
- D'autoriser Monsieur le Président à modifier les dispositions des règlements d'attribution des aides décrites ci-dessus dès lors que ces modifications portent sur des aspects administratifs et techniques sous réserve du respect de l'enveloppe budgétaire allouée, et après avis de la commission thématique compétente.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 30/06/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01 / 07/2021